



Radiation mutuelle entreprise

Par **dan62**, le **17/02/2008** à **10:47**

Bonjour , je reçois ce jour une demande de remboursement de ma mutuelle entreprise , j'apprend a ce jour que je ne fais plus parti de chez eux !!Pas de courrier de radiation de leur part ? aucune relance , donc de mon coté je n'ai pu souscrire autre part .(cela suite à un licenciement en fevrier 2007 avec 3 mois de préavis) .Quels sont mes recours ? En ais - je?
Cordialement Dan62.